

Rénovation de l'enveloppe des bâtiments

Fenêtres	U = 0.70 W/m ² K	Fr. 120.--/m ² (vide maçonnerie)
Eléments contre l'extérieur	U = 0.20 W/m ² K	Fr. 40.--/m ² (surface chauffée de la toiture)
Eléments contre le terrain	U = 0.25 W/m ² K	Fr. 15.--/m ²
Planchers ou parois contre locaux non chauffés	U = 0.25 W/m ² K	Fr. 15.--/m ²
Bonus pour deux éléments		Fr. 5.--/m ²
Bonus pour trois éléments (cumulable)		Fr. 5.--/m ²

Documents à fournir :

- le formulaire communal de demande de subvention énergie
- le devis des travaux
- le cas échéant, une copie du dossier de demande établi pour le canton et ses annexes
- les descriptifs techniques
- en fin de procédure : une copie de la décision cantonale ou une copie de toutes les factures acquittées des travaux des éléments subventionnés

Voir aussi le tableau ci-dessous

Aides courantes

Concerne les travaux réalisés depuis le 1er janvier 2012

	100%	66%	33%
Fenêtres (U du verre)	≤ 0.7	≤ 0.85	≤ 1
Murs extérieurs et toiture	≤ 0.2	≤ 0.23	≤ 0.25
Plancher contre extérieur	≤ 0.25	≤ 0.27	≤ 0.3
Paroi ou plancher contre non chauffé	≤ 0.25	≤ 0.27	≤ 0.3